Commune de

Saint-André-de-Seignanx

Extension et réhabilitation des locaux scolaires, périscolaires et extrascolaires

**AVIS PUBLIC A LA CONCURRENCE**

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**

**POUVOIR ADJUDICATEUR :**

Commune de Saint-André-de-Seignanx, représentée par son Maire Jean BAYLET

227 Route du Bourg – 40390 Saint-André-de-Seignanx

**PROCEDURE DE PASSATION :**

**Articles 27 et 90 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016**

Marché inférieur au seuil de 209 000 €HT.

- Phase 1 : Présélection de 5 candidats sur dossiers et références

- Phase 2 : Après remise du programme, audition et négociation avec les candidats retenus.

**OBJET DU MARCHE**

**Mission de base avec EXE de maîtrise d’œuvre pour**

Bâtiment neuf : cantine + restaurant scolaire (200 couverts) + sanitaires mutualisés et garderie.

Réhabilitation: Aménagement salles de classes dans l’ancienne cantine et restaurant.

Montant estimatif des travaux bâtiments 1 500 000.00 € HT

**Délais**

L’architecte s’engage à entreprendre la mission dès la notification du marché.

Dépôt de l’APD le 4 décembre 2017 et du PC le 8 janvier 2018.

**Compétences des candidats**

Architecte DPLG, HMONP ou équivalent, inscrit au tableau de l’ordre des architectes, BET Fluides, BET structure, BET Cuisine

**ORGANISATION DE LA PHASE 1 de la CONSULTATION, PRESELECTION**

**Remise des dossiers de candidature**

Dossiers remis contre récépissé ou par pli recommandé avec AR à l’adresse suivante

Monsieur le maire

Mairie

227 Route du Bourg

 40390 Saint-André-de-Seignanx

Tel 05 59 56 79 90

Ou par mail à : **mairie.****st-andre-de-seignanx@wanadoo.fr**

Ou sur le site : https://marchespublics.landespublic.org

Date limite de réception

**Lundi 17 juillet 2017 à 18h00**

**Contenu du dossier de candidature pour la présélection**

Dossier Compétences, références et moyens

- Présentation des Compétences et moyens : une page A4

- Une liste de format A4 précisant les références récentes

- Présentation détaillée avec photos ou images de 3 références maximum sur 3 pages A3 recto maximum

Dossier administratif

- Lettre de candidature (formulaire DC1 à jour depuis le 31/03/2016)

- Déclaration du candidat (formulaire DC2 à jour depuis le 31/03/2016)

- Inscription à l’ordre des architectes

Autres déclarations (sociales et fiscales) et attestation d’assurance à remettre uniquement par les candidats présélectionnés pour la 2ème phase.

**Critères de présélection des dossiers** (non pondérés et non hiérarchisés)

- Qualification et qualité du candidat

- Qualité des références fournies : restauration collective et écoles communales

- Travail en milieu occupé

- Intégration au bâti existant

- Références en rapport avec l’échelle du projet

**ORGANISATION DE LA PHASE 2 DE LA CONSULTATION, SELECTION**

**Remise du cahier des charges et des prestations à fournir.**

**Convocation par mail ou par courrier pour les 5 candidats présélectionnés  à une audition négociation**

Le programme sera remis aux 5 architectes retenus le mercredi 2 août 2017.

Une audition et négociation sera organisée, sur analyse du programme, entre le lundi 4 septembre et le vendredi 8 septembre 2017.

**Renseignements**

Renseignements auprès de la Mairie.